**Bureau d'information et de communication**

Rue de la Barre 2
1014 Lausanne

# COMMUNIQUÉ DE PRESSE

## Réponse à la consultation sur le projet de loi fédérale sur la promotion du commerce extérieur

**Dans sa réponse à la consultation sur le projet de loi fédérale sur la promotion du commerce extérieur, le Conseil d'Etat vaudois constate que ce texte ne fait que perpétuer la situation actuelle. Or, celle-ci n'étant pas satisfaisante, elle ne devrait pas être reconduite telle quelle. Il demande donc une réforme profonde de la politique de soutien en matière de promotion des exportations.**

Le tissu économique vaudois est constitué principalement de petites et moyennes entreprises. Ces dernières estiment que les prestations des institutions publiques ou subventionnées telles que l'Office suisse d'expansion commerciale (OSEC) ne sont pas adaptées à leur taille. Les soutiens en matière d'information sur les marchés étrangers, de recherche de partenaires ou de participation à des foires sont trop onéreux et conçus pour les grandes entreprises disposant de moyens importants en ressources humaines. Il en découle l'impression que les subventions publiques ne sont utilisées que pour couvrir des frais administratifs des institutions et non pas des prestations concrètes et directes aux entreprises.

Le Conseil d'Etat demande donc qu'il y ait plus de transparence dans l'utilisation des fonds publics et dans la définition des mandats confiés aux institutions de promotion. En outre, l'offre de l'OSEC devrait être principalement destinée aux petites et moyennes entreprises n'ayant pas les moyens d'accéder, d'une part, aux marchés étrangers et, d'autre part, aux services de prestataires privés exerçant une activité de promotion commerciale.

Bureau d'information et de communication de l'Etat de Vaud

Lausanne, le 02 octobre 1997